

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles, *20²⁶* 19*01*

n° *163*

A M^r *Gernay*

OBJET :

4

ANNEXE

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau

qui fait l'objet de votre communication du *26*

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M. *Mutius*, l'assurance de notre considération distinguée.

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

L'ancien tableau représentant la sortie des animaux de l'Arche après le Déluge, a été attribué à Roland Savery, notre compatriote par feu Monsieur Etienne Leroy Conservateur des Musées qui l'a évalué 3000 francs, prix qui en est demandé. Les œuvres de ce maître sont rares à rencontrer, surtout de cette dimension, dans notre pays. Roland Savery était attaché à la Cour de nos Souverains alors, à Vienne, où il mourut; d'où la rareté de ses œuvres en Belgique.

Prière de vouloir bien adresser la

réponse à Monsieur Alfred
Gernay 252 rue Belliard qui la
transmettra au propriétaire et rece-
vra pour lui les fonds en cas d'acquisition

4
b

5005 de n. 117
N^o 117
ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de *l'* ouvrage... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n^o *5031/65* en
date du

Et de ce pour principal fr. accp. Gemay

Bruxelles, le

J. A. Le Royfus